



## REGLEMENT CONCOURS PHOTO

### « Concours Photos Spécial Celtes » Foire Internationale de Nantes 2022

#### 1 : Thème

Un concours photo numérique sur le thème « Les Celtes » est organisé par Exponantes - RCS Nantes 858 800 246 – Route de St Joseph 44 300 Nantes dans le cadre de la Foire Internationale de Nantes. Ce concours est effectif du 21 mars au 10 avril 2022.

#### 2 : Participation

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs. Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook.

La participation est gratuite (sauf les frais éventuels de connexion Internet et téléphone) et valable pour une seule personne. Aucun frais engagé par les participants ne sera remboursé. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Les participants devront remplir les informations de participation indiquée dans l'outil de jeu concours Social Shaker présent sur la page Facebook et site web de La Foire de Nantes.

Le fait de cocher la case « j'accepte les conditions de participation au concours » vaut engagement de la part du concurrent d'accepter et de respecter le présent règlement sans restriction ni réserve.

Toute personne mineure participant au concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de son représentant légal.

#### 3 : Caractéristiques des photographies

Chaque concurrent peut présenter au maximum 1 photographie prise dans le cadre d'un voyage / séjour dans un territoire celtes (Bretagne, Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Cornouaille) ; la photo doit obligatoirement respecter le thème du concours, avoir été prise par le concurrent lui-même, et être originale et inédite.

Les fichiers photos seront fournis au format jpeg, compression minimum, résolution conseillée 300dpi pour la mise en oeuvre de l'exposition Grand Format (40 x 40 cm). En cas de sélection pour l'exposition, les photos sélectionnées seront imprimées puis affichées durant toute la durée de la Foire de Nantes (2 au 10 avril 2022).

Les photos ne devront comporter aucune marque ostentatoire, aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, ni aucun élément contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes moeurs. Sur ces bases, la validation des photos soumises reste à l'appréciation unilatérale d'Exponantes.

#### 4 : Concours – Résultat

Les concurrents enverront, via le formulaire en ligne de l'outil Social Shaker présent sur le site et page Facebook de la [www.Foiredenantes.fr](http://www.Foiredenantes.fr), leur photo. Les photos participantes seront dans un premier temps indexées à une galerie d'art virtuelle, visible sur le site de la Foire de Nantes (jusqu'à l'issue du concours, elles ne comporteront pas le nom des concurrents mais un numéro). Les photos feront l'objet de votes d'internautes (sous forme de « j'aime ») pour élire les 10 meilleurs travaux qui composeront ensuite l'exposition grands formats. Les votes seront visibles sous chacune des photos via l'outil du jeu concours en ligne. Dans le cas où il y a moins de 10 participants, l'organisateur pourra ajuster le nombre de photos affichées lors de l'exposition durant la Foire de Nantes (2 au 10 avril). Fin des votes le lundi 28 mars 2022 à 23h59.

Les 10 photos numériques sélectionnées par les internautes sur le site de la Foire de Nantes seront exposées lors de la Foire Internationale de Nantes qui se tiendra du 2 au 10 avril 2022, au Parc des Expositions de Nantes, route de St Joseph à Nantes. Les 10 photos sélectionnées pour l'exposition lors de la Foire de Nantes devront respecter le format demandé (cf article 3). Toute photo ne respectant pas le format demandé ne pourra être imprimée et affichée à la grande exposition.

Les photos exposées ne comporteront pas le nom des concurrents, mais un numéro. Il permettra au public de sélectionner son lauréat et voter via un formulaire en ligne disponible grâce à un QRCode.

La photo ayant eu le plus de votes sera la gagnante. Le résultat sera proclamé le mercredi 13 avril 2022 à 11h sur la page Facebook et Instagram de la Foire de Nantes.

#### **Dotation**

Le gagnant se verra offrir une Smartbox « Séjour en Irlande » d'une valeur de 159.90€. Ce coffret comprend 2 nuits avec petit-déjeuner pour 2 personnes.

Les 10 participants sélectionnés pour l'exposition photo à ce concours reçoit une entrée gratuite pour la Foire de Nantes d'une valeur unitaire de 5 € TTC.

#### **Acheminement du lot**

L'organisateur enverra par courrier le cadeau au gagnant. L'organisateur prendra contact avec le gagnant. Le gagnant devra communiquer ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale) avant le 30 avril 2022. Au-delà de ce délai, le gagnant ne pourra plus prétendre à recevoir sa dotation.

Le lot ne pourra être interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits.

Aucune réclamation ne sera admise concernant le résultat.

#### **5 : Droits de propriété intellectuelle**

Chaque participant devra avoir réalisé lui-même la photo qu'il soumet et en être le seul auteur. Ces photos devront être libres de tous droits artistiques ou autres. Les participants devront avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en ce qui concerne les personnes ou biens photographiés avant de soumettre leurs photos au concours. Exponentes ne pourra être tenue pour responsable en cas de contestation ou litige. Chaque participant garantit à Exponentes la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux photos soumises.

La participation au concours implique l'octroi, à titre gratuit, d'une licence sur les photographies soumises pendant cinq ans à compter du prononcé du résultat, permettant l'utilisation de ces photos à des fins de documentation et communication, ainsi que dans le cadre de la promotion des activités

de la Foire Internationale de Nantes. En conséquence, chaque participant, qu'il soit lauréat du concours ou non, concède à Exponantes, à titre non exclusif, tous les droits patrimoniaux de reproduction, de représentation et d'adaptation des photographies soumises, et ce pour toutes formes et tous supports, y compris tous supports multimédia et Internet.

Chaque participant accepte la citation de ses nom et prénom, notamment dans la presse et sur Internet, sans que cela lui confère un droit à une rémunération ou avantage quelconque, et ceci pendant cinq ans à compter du prononcé du résultat.

**6 :** Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à Exponantes. Ces données sont destinées exclusivement à Exponantes pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux lauréats.

**7 :** Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au 02 40 52 08 11. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse <http://www.foiredenantes.fr/>.

#### **8 : Dépôt du règlement du jeu – Remboursement**

Le règlement est déposé en l'Etude de Maître Muriel RICHARD, membre de la SCP Y JORAND - Ph GOBERT – M RICHARD - J VAN GORKUM, Huissiers de justice associés, 10 bis rue Sarrazin– 44000 NANTES.

#### **9:**

Exponantes se réserve le droit de procéder à toutes vérifications quant à la conformité des dossiers d'inscription au présent règlement. Chaque participant s'engage à lui justifier par écrit de son identité et de toutes les autorisations requises en application du présent règlement.

#### **10 : Réserve / exclusion de responsabilité**

EXPONANTES rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour transférer ou réceptionner les informations, les risques de perturbation ou encombrement du réseau, les pertes de données, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants au concours via le site.

Plus particulièrement, EXPONANTES ne saurait être tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs terminaux et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

De même, EXPONANTES ne saurait être responsable du dysfonctionnement de matériels ou logiciels, des erreurs humaines ou électroniques, de malveillance et, plus généralement, de toute cause extérieure à sa volonté qui rendrait impossible la connexion et la participation au concours.

La connexion de toute personne au site et sa participation au concours se font sous son entière responsabilité.

EXPONANTES disqualifiera systématiquement tout participant qui détournera ou soupçonnera de détourner l'esprit du concours en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques légaux ou illégaux connus ou à ce jour inconnus, soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles.

EXPONANTES se donne le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par les concurrents et de déterminer les conséquences qu'elle jugera utiles.

EXPONANTES se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

Tout litige et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Exponantes, dont les décisions seront sans appel.

#### **11 : Loi et Attribution de compétences**

Le présent concours, son règlement et tout ce qui s'y rapporte sont soumis exclusivement à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents en vertu des lois françaises.

#### **12 : RGPD-Protection des données personnelles**

Les données personnelles recueillies via le jeu font l'objet, par la société EXPONANTES, d'un traitement informatisé destiné à la gestion de votre demande et sont conservées durant 3 ans. La société EXPONANTES est également susceptible de vous inviter à ses événements, de vous adresser ses offres commerciales et ses enquêtes. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter le DPO (délégué à la protection des données personnelles) par e-mail à [protectiondonnees@exponantes.com](mailto:protectiondonnees@exponantes.com) ou à l'adresse postale suivante : Parc des expositions de la Beaujoire Route de saint joseph de Porterie 44300 Nantes. Notre politique de protection des données personnelles est détaillée sur notre page <https://www.exponantes.com/protection-des-donnees-personnelles>